

# Retrait des projets contre l'école, les fonctionnaires et les retraites !

Présenté en conseil des ministres, le 27 mars, le projet de loi Macron-Darmanin contre les fonctionnaires (dite de « transformation de la fonction publique ») est le résultat prévisible des négociations avec toutes les directions syndicales commencées en juillet 2018. L'objectif est de casser le statut des 5,4 millions de fonctionnaires et de supprimer 120 000 postes (pas dans la police et l'armée, évidemment).

Pourtant, et jusqu'au bout, les directions syndicales ont discuté le projet durant 12 mois. Le résultat, des attaques sans précédent :

- recours accru au CDD ou « contrat de projet » ,
- rupture conventionnelle « à l'amiable » ,
- liquidation du droit de regard des commissions paritaires (CAP) sur les promotions et avancements,
- rémunération au mérite...

Le projet de loi Macron-Blanquer contre l'école (dite de « l'école de la confiance ») a été présenté le 15 octobre dernier au Conseil national de l'éducation où les syndicats majoritaires ont accepté de siéger. Il a été voté, en première lecture, à l'Assemblée nationale le 12 février. Il complète 18 mois de coups contre le droit aux études : sélection post-bac (Parcoursup), « réformes » des lycées généraux et professionnels (moins de choix, moins de cours, moins de professeurs...), nouveaux programmes, multiplication par seize des frais d'inscription en licence et en master pour les étudiants extra-communautaires, évaluations à tous les niveaux.

Le contenu du projet est une attaque en règle contre l'enseignement public :

- création d'établissements communs écoles-collège,
- étudiants affectés en classe,
- financement public des écoles maternelles privées,
- caporalisation des enseignants,
- porte ouverte à l'annualisation du temps de travail...

Les représentants officiels des enseignants supplient les députés (dont la large majorité est LREM-LR) « *de ne voter pas la loi en l'état* » (UNSA, FSU, CGT, SNALC, CFDT, *Communiqué*, 19 février). Une loi amendée serait favorable avec Blanquer et Macron ? Non ! La dernière preuve est l'acceptation de l'amendement d'Éric Ciotti (LR) qui impose *La Marseillaise* et le drapeau français dans toutes les classes.

Quand les enseignants refusent de faire faire des évaluations inadaptées, Blanquer menace de sanctions. Voilà l'école du gouvernement. Le gouvernement Macron-Buzyn y ajoute une nouvelle loi contre la santé publique qui entérine, entre autres, les fermetures de maternité. Les confédérations syndicales continuent de mettre au point le prochain projet contre les retraites.

Le 19 mars, une journée d'action était organisée par les directions syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires de la fonction publique après celles des 12 novembre (budget de l'Éducation nationale), du 14 décembre (grève lycéenne), du 24 janvier (« réforme » du lycée), 5 février (journée interprofessionnelle). L'appel déclarait que « *le calendrier extrêmement resserré qui ne permet pas une concertation digne de ce nom* » (21 février). La secrétaire du SNUIPP-FSU trouvait le projet de loi « *insuffisant* » (19 mars).

Les travailleurs de la santé et les enseignants du primaire ont fait grève en masse. Le gouvernement a évidemment maintenu son projet de loi.

Comme la colère monte dans les écoles, CGT, FO, FU, CFDT, Solidaires et UNSA appellent dans l'éducation à une manifestation le samedi 30 mars ; FO, CGT, Solidaires et FAEN à « des grèves » le jeudi 4 avril. Les bureaucrates du secteur public ajoutent le jeudi 9 mai...

Nous n'avons pas besoin de plus de « journées d'action », même sous forme de multiples grèves reconductibles site par site. Pendant ce temps, la procédure parlementaire suit son cours et les négociations contre les retraites se poursuivent.

Pour gagner, pour vaincre le gouvernement, pour arracher les revendications,

il faut préparer la grève générale de l'enseignement public, la grève générale de la fonction publique, la grève générale de tous les salariés.

Il faut organiser des assemblées générales démocratiques partout, exiger des directions syndicales qu'elles rompent avec le gouvernement et qu'elles se prononcent pour le retrait. Les assemblées doivent élire leurs délégués, se cordonner ville par ville, département par département, former une coordination nationale pour diriger le mouvement jusqu'au retrait des projets de loi contre l'école publique, contre la santé publique, contre la fonction publique.

27 mars 2019



**Tous ensemble ? Converger ? C'est la grève générale jusqu'au retrait des projets !**